

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

Présents

M. FORMET Emmanuel, Président

Mmes CARMINATI Annie, CUROT Martine, HENRY Pierrette, IFFENECKER Evelyne, LABOUREY Nelly, LAPEYRE Eliette, RAPIN Michèle, RONZANI Catherine, VAUDOUX Céline

MM. BARON Ghislain, GARDOT Serge, GOBERT Pierre, LABOUREY Jean, OUCHELLI Karim

Excusés

Mme LUCIANI Claire, excusée, donne procuration à Mme CUROT Martine

Mme LARTOT Eléonore, excusée

Secrétaire de séance

Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	15
Nombre de votants	16
Nombre d'absents excusés	02

Délibération n° 48/03-12-24

---- OBJET ----

Comité des œuvres sociales – Changement de prestataire

Chaque collectivité met à disposition de ses agents un Comité des Œuvres Sociales afin d'apporter une amélioration des conditions matérielles et normales d'existence des familles du personnel et d'assister les familles dans les circonstances difficiles qu'elles peuvent traverser.

La commune de Danjoutin adhère actuellement au Comité national d'action sociale (CNAS), association loi 1901, qui dispense un catalogue fourni de prestations sociales.

Toutefois, l'analyse des consommations des prestations sociales du CNAS montre une sous-utilisation par les agents, notamment par les retraités, malgré des informations régulières et la diffusion du catalogue annuel au format papier.

La cotisation coûte plus chère à la collectivité que les prestations obtenues par les agents :

- Cotisation 2024 = 1215 €
- Prestations mobilisées en 2023 = 343,95 €

L'utilisation est inégale. Certains agents mobilisent plusieurs prestations, d'autres ne sollicitent jamais le CNAS :

- Nombre de bénéficiaires 2023 = 8
- Nombre d'utilisateurs 2023 = 2
- Montant prestations Actifs 2023 = 336,50 €
- Montant prestations Retraités 2023 = 7,45 €

Certains utilisateurs font remonter des difficultés d'accès aux prestations avec le CNAS (cartes ou chèques cadeaux indisponibles, traitements dématérialisés absents, frais de gestion élevés). La billetterie, les chèques Vacances et les aides forfaitaires (médailles, mariage, rentrée) sont les prestations les plus sollicitées.

Une offre concurrente a été consultée. Plurélya est également une association loi 1901 à but non lucratif. Le Conseil d'Administration est composé pour moitié d'élus et moitié de représentants des principaux syndicats de la Fonction Publique Territoriale.

Le catalogue est comparable, certaines offres sont plus développées et les propositions dématérialisées sont plus accessibles. Des forfaits supplémentaires de participation sont proposés pour la billetterie. Les prestations familles sont identiques.

Plurélya propose plusieurs formules de cotisation qui modulent le taux de prise en charge des prestations.

- Cotisation unique CNAS Actifs 2024 = 651 €
- Proposition PLURELYA cotisation 199 € / agent (offre équivalente) = 597 €
- Proposition PLURELYA cotisation 149 € / agent (offre inférieure) = 447 €

Considérant que les offres sont peu utilisées par les retraités et que la durée de la retraite est de plus en plus longue, la limitation de la cotisation pour les agents actifs de la RPA permettrait de réaliser 564€ d'économie par an,

Considérant que l'offre de PLURELYA modulée à 149€ par personne permet de couvrir un maximum de prestations pour les agents mais réalise une économie annuelle de 204 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration décide de :

- Résilier l'adhésion au CNAS au 31/12/2024 ;
- Adhérer à l'association PLURELYA avec une cotisation pour les actifs positionnée sur la formule à 149€ par an par agent à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Emmanuel FORMET

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Transmis en Préfecture le 10/12/2024

Affiché le 10/12/2024

Le Président,

